

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 16 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-211100524-20260416-PV160426-AU



L'an deux mille vingt-six le seize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le foyer communal, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame MULLER Dalèle ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur LEBEAU Bertrand ; Monsieur COUCEIRO DOS SANTOS Vincent ;

Absents excusés : Madame ARTAUZOUL Astrid a donné procuration à Madame MULLER Dalèle; Monsieur LAFFON Gilles a donné procuration à Monsieur PETERMANN Jean-Louis ;

Secrétaire : Madame MULLER Dalèle ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 21 mars 2026
- Compte financier unique M57 2025
- Affectation des résultats M57 et M49
- Budget M57 2026
- Vote des taux d'imposition 2026 – Etat 1259
- Délégués à la commission d'appel d'offres
- Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Emplois jeunes été 2026
- Contrat femme de ménage au 1er juin 2026
- Convention transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement avec le Département
- Motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 21 mars 2026

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte financier unique M57 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025.

Fonctionnement			
Recettes	396 634.17	Dépenses	336 378.87
Report exercice 2024 excédent	61 167.67		
Excédent exercice	60 255.30		
Résultat de clôture (report 2024+excédent exercice)	121 422.97		
Investissement			
Recettes	91 934.22	Dépenses	62 714.70
		Report déficit exercice	72 424.43
		Excédent exercice	29 219.52
		Résultat de clôture (report 2024- excédent exercice)	-43 204.91

$$\text{Résultat de clôture 2025} = 121\,422.97 - 43\,204.91 = 78\,218.06$$

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote, et le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du compte financier unique.

Affectation des résultats M57 et M49

Constatant que les comptes financiers unique M57 et M49 font apparaître un excédent d'exploitation de 127 988.30 €.

On affecte : au 1068 en investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de palier au besoin de financement soit 85 697.91 et le reste est affecté au 002 en recette de fonctionnement 42 290.39. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats.

Budget M57 2026

Monsieur le Maire présente le budget.

Fonctionnement			
Recettes	421 714.39	Dépenses	421 714.39
Excédent reporté	42 290.39		
Investissement			
Recettes	330 427.91	Dépenses	330 427.91
1068 (excédent de fonctionnement)		Déficit	49 952.41
	85 697.91		
Restes à réaliser	77 280.00	Restes à réaliser	113 025.50

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget, présenté par Monsieur le Maire.

Vote des taux d'imposition 2026 – Etat 1259

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit : taxe d'habitation : 21.16 % /taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.54 % / taxe foncière sur les propriétés non bâties : 98.59 %.

Délégués à la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions des articles L.1414-2, L.1411-5, L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; Vu les démissions intervenues le 01er avril 2026 ; Monsieur le Maire informe que dans une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée, outre le maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Monsieur le Maire informe qu'une liste a été déposée, et procède à la lecture des membres élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
PETERMANN Jean-Louis	BONNAFOUS Nadine
LAFFON Gilles	ARTAUZOUL Astrid
JUST Stéphane	PECH Pierrette

Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID). Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts. La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. Les conditions exigées par le code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : être de nationalité française ; être âgé de 25 ans minimum ; jouir de ses droits civils ; être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Emplois jeunes été 2026

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 06 juillet 2026 au 28 août 2026. Cet emploi pourra être sur quatre périodes, elles seront définies à l'élaboration des contrats.

L'agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de ce poste.

Contrat femme de ménage au 1er juin 2026

Monsieur le Maire expose que le service ménage de la mairie et des toilettes publiques de Brousses et du Villaret justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 6h00 par semaine correspondant au 1er échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, Indice Brut 367, Indice Majoré 366.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les dispositions ci-dessus exposées entre en vigueur à compter du 1er juin 2026 pour une période d'un an; et qu'elle percevra une rémunération correspondante au 1er échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, IB 367, IM 366.

Convention transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement avec le Département

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec le Département a pour objet d'encadrer la transmission réciproque de données à caractère personnel collectées respectivement par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude et la commune de Brousses et Villaret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics

Monsieur le Maire présente la motion dont les principales demandes afin de ne pas désorganiser et de conforter la structuration autour de ces grands syndicats intercommunaux de taille départementale, et de renforcer les grands services publics en réseaux qui mixent des zones urbaines et rurales dans un but à la fois de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales :

- De renoncer au projet de réforme visant à transférer au niveau départemental la coordination ou l'organisation, en tant que chef de file, et à fortiori la compétence, d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité, de chaleur ou de numérique ;
- De maintenir les compétences d'autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité, de chaleur ou de numérique comme des compétences du bloc communal ;
- De conforter, au contraire, le modèle d'organisation mixte du SYADEN, dit "modèle audois", choisi par les élus lors de la création du syndicat pour instaurer une gouvernance équilibrée entre bloc local (51%) et Département (49%). Cet équilibre garantit un partenariat de coordination dans l'Aude, entre le bloc communal et le Département dans les domaines de la gestion des réseaux structurants pour les territoires, visant à mobiliser des moyens complémentaires et mutualisés permettant de relever les défis des transitions énergétique et numérique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics.

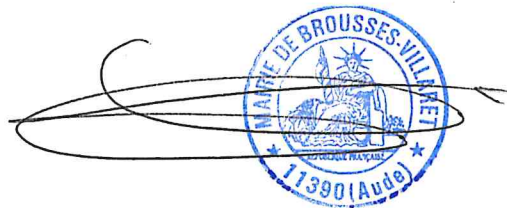
Questions diverses

Monsieur le Maire informe que la SAUR s'est rendue le jeudi 16 avril au Villaret, afin de passer une caméra dans les canalisations pour améliorer le débit de la fontaine du Villaret. Il s'avère que la caméra a détecté des racines qui empêchent l'écoulement de l'eau. L'entreprise A2S construction viendra le lundi 20 avril pour réaliser des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h45.

Le secrétaire

Monsieur le Maire



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 011-211100524-20260416-PV160426-AU